



LA CANTINE, C'EST SIMPLE

PAIEMENT ET RESERVATION DE LA DEMI-PENSION

L'ouverture du restaurant scolaire aura lieu début septembre 2023.



Rappel : votre enfant accède au service de la restauration à l'aide de la carte remise lors de son inscription. Pour toute carte perdue ou détériorée, elle vous sera facturée **5 euros**. Cette carte possède un mot de passe qui sera modifié par ses soins directement au « **KIOSK** » (dans le hall du lycée entre les bureaux des deux CPE).

Le code personnel attribué doit être facilement mémorisable pour votre enfant et peut contenir jusqu'à 10 caractères maximum (chiffres et/ou lettres et/ou caractères spéciaux).

En cas d'oubli de sa carte de demi-pension, il/elle (votre enfant) devra utiliser le « **KIOSK** » dans le hall qui lui délivrera un ticket en remplacement de sa carte ou bien se rendre au service Gestion-Intendance. Passé ce quota d'un ticket par jour : **PAS DE TICKET = PAS DE REPAS** le jourmême.

TOUT TICKET DELIVRE PAR LE « KIOSK » OU LE SERVICE GESTION-INTENDANCE DOIT ETRE UTILISE LE JOUR-MEME.

Tout ticket non utilisé le jour-même, bloque la délivrance d'un autre ticket. Pas plus de <u>2 oublis</u> de carte dans le mois.

LA RESERVATION DES REPAS EST OBLIGATOIRE AU PLUS TARD LA VEILLE AVANT MINUIT SUR L'APPLICATION « MYTURTBOSELF ».

Dès réception de votre carte pour les nouveaux utilisateurs.

- 1. Accéder au lien suivant : https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3447
- 2. Demander la création d'un compte (obligatoire lors de la première connexion) :
- 3. Entrer les informations :
 - n° de la carte de demi-pension
 - nom de famille de l'enfant + Prénom de l'enfant
 - adresse-mail (2 fois)
 - > Prendre connaissance de la politique de confidentialité et accepter
 - Valider en cliquant sur ENVOYER

Saisir le choix de VOTRE MOT DE PASSE (2 fois)

ATTENTION : Lors de votre première connexion, utilisez l'adresse mail que vous avez initialement saisie lors de votre inscription ainsi que le mot de passe que vous avez choisi.

Quand vous êtes connecté, vous pouvez :

- Voir la situation de votre compte,
- Réserver ou dé-réserver vos repas

(La réservation et/ou dé-réservation est possible sur une durée de 8 semaines et doit se faire au plus tard la veille (minuit). ATTENTION : tout repas réservé non-consommé sera facturé : pour les tranches de A à G : <u>3.03 €</u> et le prix du repas pour les tranches de H à J.) (sous réserve de modifications éventuelles des tarifs pour 2023-2024 par la Région)

- Créditer votre compte via votre carte bleue ou VISA
- Visualiser l'historique de vos paiements et de vos passages.

Il n'est pas possible de réserver de repas si le compte de votre enfant n'est pas suffisamment approvisionné ! (solde à 0 ou solde négatif non accepté).



PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION

Vous pourrez alimenter le compte de votre enfant :

- en espèces ou en chèque (à l'ordre de **l'Agent Comptable** du Lycée Joliot Curie) paiement au service de Gestion ;
- ou via l'application MYTURBOSELF (carte bleue paiement en ligne)

Attention, sur l'application MYTURBOSELF les comptes ne sont crédités qu'en différé, soit le lendemain matin après 8 h 00, suite à la synchronisation quotidienne des modules.

Une fois votre inscription réalisée via l'adresse <u>https</u>, vous pourrez télécharger l'application sécurisée « MYTURBOSELF » sur le <u>Google Play Store</u>, <u>l'App Store Apple</u> ou autre Play store sur votre Smartphone ou tout appareil numérique.

Pour tout renseignement complémentaire, pour toutes les demandes d'aides financières (fonds social), contactez en priorité notre assistante sociale, Madame LESOURD, sinon vous pouvez vous adresser au secrétariat du service de Gestion.

Pour le bon fonctionnement de la demi-pension, la responsabilisation de tous est nécessaire.

Le service de Gestion

PROCEDURE DE CHANGEMENT DU MOT DE PASSE

1. M'identifier par code : saisir votre **NOM** ______ suivant

Saisir votre MOT DE PASSE _____ valider

2. Je consulte mon compte : GERER MOT DE PASSE

Saisir votre nouveau MOT De PASSE _____ valider

3. SE DECONNECTER

Le code personnel doit être facilement mémorisable et peut contenir jusqu'à 10 caractères maximum (chiffres et/ou lettres et/ou caractères spéciaux).

PROCEDURE EN CAS D'OUBLI DE CARTE

Vous devez utiliser le « **KIOSK** » dans le hall entre les bureaux des deux CPE qui vous délivrera un ticket en remplacement de votre carte.

Attention : tout ticket délivré par le « KIOSK » doit être utilisé le jour même !

1. M'identifier par code : saisir votre **NOM** _____ suivant

2. J'ai oublié ma carte : CONFIRMER LA DEMANDE _____ oui

PRENDRE LE TICKET

Tout ticket non utilisé le jour même bloque la délivrance d'un autre ticket

3. SE DECONNECTER